

097/019/005

«Le Sahara occidental demeure un territoire international»

nous déclare M. Marcelino Oreja, ministre espagnol des affaires étrangères

Saint-Sébastien. — « En se retirant du Sahara occidental, la Mauritanie a abandonné son rôle d'administrateur d'un territoire qui demeure, comme il l'a toujours été dans le passé, un territoire international. On ne peut parler sérieusement de provinces au Sahara occidental. Une telle qualification est sans portée internationale lorsqu'elle se réfère à un territoire soumis aux principes des résolutions 1514 et 1541 des Nations unies. »

Ces déclarations de M. Marcelino Oreja, ministre espagnol des affaires étrangères, recueillies samedi 18 août, à Saint-Sébastien, où le ministre s'est retiré pour de brèves vacances, constituent la première réaction officielle de l'ancienne puissance coloniale au Sahara occidental. M. Oreja prend acte de l'accord de paix signé le 5 août à Alger entre le Front Polisario et la Mauritanie et condamne implicitement l'annexion, par le Maroc, du Tiris-El-Gharbia, abandonné par la Mauritanie et considéré désormais par Rabat comme l'une de ses « provinces », sous le nom de Oued Eddahab.

« Notre position envers l'un des problèmes les plus graves existant en Afrique n'a jamais varié depuis 1976, affirme le chef de la diplomatie espagnole. Nous voulons qu'un référendum permette à la population sahraouie de s'auto-déterminer. Il s'agit d'un problème de décolonisation. »

« L'Espagne, poursuit M. Oreja, estime que le Polisario est certainement une partie représentative du peuple sahraoui. La position de mon gouvernement est identique à celle de l'Union du centre démocratique (U.C.D., parti gouvernement espagnol), qui reconnaît le Polisario comme « unique » et légitime représentant du peuple sahraoui en lutte ». J'insiste sur l'expression « en lutte ». D'autres sahraouis, qui ne se battent pas, ne se considèrent pas comme membres du Front Polisario. L'importance de cette organisation est néanmoins un fait, qui a été souligné par l'entrevue accordée (le 1^{er} mai dernier, à

De notre correspondant

Alger), par le président du gouvernement espagnol (M. Adolfo Suarez), au secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz. »

« Pour nous, estime M. Oreja, la reconnaissance (pleine) du Polisario et de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.) est subordonnée à l'exercice de la libre détermination des populations du Sahara occidental. Nous appuierons toute résolution de l'ONU ou de l'O.U.A. concernant l'organisation d'un référendum et nous sommes prêts à répondre à un appel éventuel, y compris à permettre aux parties concernées de se réunir à Madrid, pour autant que l'Espagne ne soit plus considérée comme puissance administrante du Sahara. »

Divergence d'« interprétation » avec Rabat

« Je voudrais dire, ajoute le ministre espagnol, que nous avons la plus grande estime pour le peuple et les autorités marocaines, avec lesquels nous voulons développer une politique de coopération dont la base a été jetée lors de la visite du roi Juan Carlos au Maroc (en juin dernier). Nos relations bilatérales sont bonnes, mais il existe entre nous un problème d'interprétation d'une question internationale, que nous voudrions voir résolue, afin de favoriser notre volonté sincère de dialogue. »

Remontant à l'origine de cette divergence d'« interprétation », le chef de la diplomatie espagnole précise en substance que l'Espagne considère comme sans effet le serment d'allégeance au roi du Maroc prononcé le 25 février 1976 à El Ayoun par la Djemaa (Assemblée de notables sahraouis créée par l'Espagne). « Les Marocains, précise M. Oreja, disent que la Djemaa s'est prononcée et je réplique toujours que ce n'est pas vrai. La Djemaa s'est effectivement réunie, mais pour un

autre motif : la lecture de l'accord de Madrid, conformément à ce qu'avait annoncé la veille l'ambassadeur du Maroc dans notre capitale. C'est au cours de cette séance d'information qu'on a demandé aux membres de la Djemaa de se prononcer sur l'avenir du territoire. Le gouverneur espagnol s'est alors retiré et sa présence était une condition nécessaire à la validité d'une telle décision de la Djemaa. Après cette première entorse à l'accord de Madrid, le Maroc et la Mauritanie se sont partagé le territoire, ce qui ne pouvait être fait à la lumière de l'accord de Madrid, qui parle de l'administration du Sahara occidental et non de l'exercice d'une souveraineté. » La situation créée depuis le 5 août dans son ancienne colonie vait-elle inciter l'Espagne à dénoncer l'accord de Madrid « A quoi bon ? répond M. Oreja. L'accord est déjà vidé d'une bonne part de sa substance et l'Espagne ne peut redevenir la puissance administrante, comme à la veille du 14 novembre 1975. »

Après avoir remarqué que le problème du Sahara occidental sera soulevé au sixième sommet des non-alignés, au début septembre à La Havane, M. Oreja saisit l'occasion pour « dissiper les malentendus » suscités par l'annonce de la présence de l'Espagne à cette conférence, à titre de pays invité (le Monde des 3 et 15 août). « En décidant de se rendre au sommet de La Havane, affirme le ministre, l'Espagne a répondu à la demande d'une grande partie des pays d'Amérique latine... Notre présence ne doit pas être jugée dans le seul contexte Est-Ouest, surtout à une époque où le bipolarisme rigide engendré par la guerre froide est dépassé. Il faut considérer aussi le contexte Nord-Sud, la nécessité de définir un nouvel ordre économique international. Notre position intermédiaire entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement devrait nous permettre de jouer un certain rôle dans ce domaine. »

(Intérim.)